



Opposition sur cheque avant un deces

Par **bouboucarbone**, le **23/10/2009** à **22:56**

Bonjour,
bonjour,

le mari de ma grand-mère (décédé tous les deux) m'avait fait un chèque 3 semaines avant son décès, il y a eu une opposition sur ce dit chèque pour motif vol, cependant, la gendarmerie n'a pas trace de plainte.

on me conseille aujourd'hui de demander aux heritiers la photocopie de la plainte concernant ces chèques et l'opposition.

les heritiers sont-ils obligés de s'exécuter??

il serait malheureux que je perde cette somme d'argent assez conséquente, surtout qu'elle était destinée à quelque chose d'important.

de plus, j'ai un doute, car je suis sûre que ce n'est pas mon grand-père qui a fait cette opposition....

merci pour votre réponse